

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-025

Avis-vous est donné par le soussigné directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Kazabazua, qu'à la séance ordinaire du 4 juin 2019, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro 2019-06-133, le règlement numéro 2019-025

RELATIF À LA TARIFICATION AU NON CONTRIBUTUABLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, DE SAUVETAGE ET AUTRES SERVICES FOURNIES PAR LE SERVICE INCENDIE DE KAZABAZUA SUITE À UN ACCIDENT DE LA ROUTE ET HORS ROUTE.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité de Kazabazua au 30 chemin Begley durant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8H00 à midi et de 13H00 à 16H00.



Directeur général

7 juin 2019
Date

Certificat de publication

Règlement № 2019-025

Je soussignés, Pierre Vaillancourt, directeur général, de la municipalité de Kazabazua certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement 2019-025 en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Règlement 2017-012, le 7 juin 2019, entre 8h00 et 16h00 heures.



Directeur général

7 juin 2019
Date